

RCR67 UTILISATEURS ANNUELS DE LOGEMENTS SOCIAUX ABORDABLES ET DURABLES, NOUVEAUX OU MODERNISÉS

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PRG FEDER-FTJ 2021-2027 CP FEDER-FTJ 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	s.o.	
MESURE(S)	28	Construction de logements d'utilité publique à haute performance environnementale
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de résultat	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Les arrondissements de Charleroi, Mons et Tournai	
UTILISÉ DANS FTJ	OUI	
INDICATEUR CE	OUI	

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	UTILISATEURS ANNUELS DE LOGEMENTS SOCIAUX, ABORDABLES ET DURABLES, NOUVEAUX OU MODERNISÉS
UNITÉ DE MESURE	Nombre d'utilisateurs
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	s.o.
EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	s.o.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	Avec le RCO65 dont il est le résultat
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION

Nombre de personnes utilisant les logements sociaux abordables et durables nouvellement construits au cours de l'année suivant l'achèvement de l'intervention soutenue.

Les logements sociaux désignent les logements fournis par des personnes morales de droit public à des personnes à faibles revenus, défavorisées, marginalisées ou ayant des besoins particuliers.

Le logement abordable désigne la catégorie des logements dits d'utilité publique, au sens du code wallon de l'Habitat durable.

Le logement durable respecte la législation régionale et européenne en matière d'efficacité énergétique. Les investissements doivent être compatibles avec la directive sur la performance énergétique des bâtiments (le cas échéant). Les

	opérations doivent également respecter toutes les exigences de durabilité du Règlement 2021/1060 (par exemple, DNSH, adaptation au changement climatique). Enfin, les investissements conformes aux principes et aux valeurs du « nouveau Bauhaus européen » sont encouragés.
MÉTHODE DE CALCUL	<u>Valeur et année de référence</u> : correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise, permettant de représenter l'évolution visée. Pour cet indicateur, portant sur l'occupation de logements nouvellement construits, la valeur de référence, à l'année de référence 2025, est de 0.
	<u>Objectif 2029</u> : estimation du nombre d'utilisateurs des logements nouvellement construits au 31/12/2029.
	<u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné</u> : comptabilisation du nombre d'utilisateurs des logements nouvellement construits depuis le début du projet jusqu'à l'année de rapportage. Le calcul doit être effectué a posteriori sur la base du nombre enregistré de membres des ménages hébergés.
	<u>Points d'attention</u> : • La valeur de l'indicateur "réalisé" reprend le nombre d'utilisateurs différents des logements déjà construits depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage. • Un même utilisateur pour un même logement ne pourra être comptabilisé plusieurs fois.
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Semestrielle